



## Compte mono titulaire - Actif de communauté

Par **Pinturricchio75**, le **04/02/2022** à **15:34**

Bonjour à tous

Pouvez vous m'indiquer si les comptes mono titulaires d'un defunt rentrent dans l'actif de communauté ( les époux étaient liés au régime de communautés réduites aux acquêts) ?

En effet, l'établissement bancaire rechigne à verser la part de communauté revenant au conjoint survivant en arguant que le défunt avait des comptes mono titulaires et pas de compte joint.

Je vous remercie,

Par **Marck.ESP**, le **04/02/2022** à **15:56**

Bonjour

Ce n'est pas l'intitulé des comptes qui importe, mais le régime matrimonial.

Sauf bien sûr si l'argent qui y figure était détenu avant mariage ou à été hérité.